

SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

Numéro SIRET : **42925956700023**
Code APE : **7022Z**

129
BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2011 au 31/12/2011

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Bilan détaillé	3
ACTIF	3
<i>Actif immobilisé</i>	<i>3</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>3</i>
PASSIF	4
<i>Capitaux Propres</i>	<i>4</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>4</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>4</i>
Compte de résultat	5
Compte de résultat détaillé	7
Soldes intermédiaires de gestion	8
Annexes aux comptes annuels	10
<i>PREAMBULE</i>	<i>10</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>10</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>11</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>12</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>13</i>
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	<i>14</i>
Liasse 12 IS RN	15

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 399	1 972	427	599	- 172
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 600		1 600	1 600	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	3 999	1 972	2 027	2 199	- 172
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	6 279	5 000	1 279	10 999	- 9 720
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	294		294	535	- 241
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 267		5 267	8 733	- 3 466
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 811		1 811		1 811
TOTAL (II)	13 651	5 000	8 651	20 267	- 11 616
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 650	6 972	10 678	22 466	- 11 788

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-33 177	-37 340	4 163
Résultat de l'exercice	-1 915	4 163	- 6 078
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-24 092	-22 177	- 1 915
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	26 950	20 481	6 469
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	718	2 912	- 2 194
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	695	1 416	- 721
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 578	2 622	956
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		792	- 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 830	16 421	- 13 591
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	34 770	44 644	- 9 874
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 678	22 466	- 11 788

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	2 399	1 972	427	599	- 172
218300 Matériel de bureau et info	1 539		1 539	1 539	
218310 MATERIEL & EQUIPEMENT	860		860	860	
281830 Amort. immobilisations		1 539	-1 539	-1 539	
281831 amort materiel		433	-433	-261	- 172
Autres participations	1 600		1 600	1 600	
261000 KHEPRI FINANCE	1 600		1 600	1 600	
TOTAL (I)	3 999	1 972	2 027	2 199	- 172
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	6 279	5 000	1 279	10 999	- 9 720
411000 CLIENTS	299		299		299
416000 Clients douteux	5 980		5 980	5 980	
418100 FACTURES A ETABLIR				10 019	- 10 019
491000 Prov créances douteuses		5 000	-5 000	-5 000	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	294		294	535	- 241
445660 Tva déductible sur ABS	206		206	290	- 84
445860 TVA s/ fact non parvenues	88		88	245	- 157
Disponibilités	5 267		5 267	8 733	- 3 466
512100 Banque Crédit Lyonnais	5 267		5 267	8 733	- 3 466
Charges constatées d'avance	1 811		1 811		1 811
486000 Charges constatées d'avance	1 811		1 811		1 811
TOTAL (II)	13 651	5 000	8 651	20 267	- 11 616
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 650	6 972	10 678	22 466	- 11 788

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 101300 Capital social)	10 000 10 000	10 000 10 000	
Réserve légale 106100 Réserve légale	1 000 1 000	1 000 1 000	
Report à nouveau 110000 Report à nouveau	-33 177 -33 177	-37 340 -37 340	4 163 4 163
Résultat de l'exercice	-1 915	4 163	- 6 078
TOTAL (I)	-24 092	-22 177	- 1 915
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés 455100 C/C E. Revellat	26 950 26 950	20 481 20 481	6 469 6 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401000 Fournisseurs 408100 Frs Factures non parvenues	718 179 538	2 912 1 417 1 495	- 2 194 - 1 238 - 957
. Organismes sociaux 438600 CH A PAYER SOCIAL	695 695	1 416 1 416	- 721 - 721
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445200 TVA DUE INTRACOM 445510 Tva à décaisser 445710 Tva collectée à 19.60% 445870 Tva sur facture à établir	3 578 176 969 2 433	2 622 980 1 642	956 176 969 1 453 - 1 642
. Autres impôts, taxes et assimilés 448600 Etat charge à payer	 	792 792	- 792 - 792
Autres dettes 467100 KHEPRI FINANCE	2 830 2 830	16 421 16 421	- 13 591 - 13 591
TOTAL (IV)	34 770	44 644	- 9 874
TOTAL PASSIF (I à V)	10 678	22 466	- 11 788

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	19 604		19 604	28 110	- 8 506
Chiffres d'affaires Nets	19 604		19 604	28 110	- 8 506
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 000		5 000
Autres produits			0		N/S
Total des produits d'exploitation			24 604	28 110	- 3 506
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			7 638	6 516	1 122
Impôts, taxes et versements assimilés			2 544	1 442	1 102
Salaires et traitements			8 000	8 417	- 417
Charges sociales			3 165	2 261	904
Dotations aux amortissements sur immobilisations			172	310	- 138
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 000	5 000	
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				1	- 1
Total des charges d'exploitation			26 519	23 947	2 572
RESULTAT EXPLOITATION			-1 915	4 163	- 6 078
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-1 915	4 163	- 6 078

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	24 604	28 110	- 3 506	-12,47
Total des charges	26 519	23 947	2 572	10,74
RESULTAT NET	-1 915	4 163	- 6 078	146,00
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	19 604		19 604	28 110	- 8 506
706100 Prestations Assistance 19.60	19 604		19 604	27 785	- 8 181
708500 Frais accessoires refacturés				325	- 325
Chiffre d'affaires Net	19 604		19 604	28 110	- 8 506

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, tr	5 000		5 000	N/S
781740 REPRISE SUR PROV CREANCES	5 000		5 000	N/S
Total des produits d'exploitation	24 604	28 110	- 3 506	-12,47
Autres achats et charges externes	7 638	6 516	1 122	17,22
604000 Sous traitance	2 500	2 500		0,00
606300 Fourn. d'entr. petit équip.	384		384	N/S
606400 Fournitures administratives	127		127	N/S
615600 maintenance		42	- 42	-100
616100 Assurances multirisques	365		365	N/S
622600 Honoraires	2 650	1 785	865	48,46
624100 Transport sur achats	8		8	N/S
625100 Voyages & déplacements		325	- 325	-100
626200 Frais de téléphone & internet	1 191	1 446	- 255	-17,63
627800 Autres frais & commissions	412	392	20	5,10
628200 Cotisations		26	- 26	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	2 544	1 442	1 102	76,42
633300 Formation professionnelle	953	92	861	935,87
635120 CFE	647	610	37	6,07
637800 CSG DEDUCTIBLE	602	472	130	27,54
637810 CSG NON DEDUCTIBLE	342	268	74	27,61
Salaires et traitements	8 000	8 417	- 417	-4,95
641110 Rémunération stagiaires		417	- 417	-100
644100 gerance	8 000	8 000		0,00
Charges sociales	3 165	2 261	904	39,98
646100 URSSAF	416	403	13	3,23
646200 FMP CAMPI	919	900	19	2,11
646300 CIPAV	1 830	958	872	91,02
Dotations aux amortissements sur immobilisati	172	310	- 138	-44,52
681120 Dot/immob. corporelles	172	310	- 138	-44,52
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 000	5 000		0,00
681740 Dot.créance douteuse	5 000	5 000		0,00
Autres charges		1	- 1	-100
658000 Charges diverses de gestion courant		1	- 1	-100
Total des charges d'exploitation	26 519	23 947	2 572	10,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 915	4 163	- 6 078	146,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 915	4 163	- 6 078	146,00
Total des Produits	24 604	28 110	- 3 506	-12,47
Total des charges	26 519	23 947	2 572	10,74
RESULTAT NET	-1 915	4 163	- 6 078	146,00

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
- Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	19 604	28 110	- 8 506	-30,26
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	19 604	28 110	- 8 506	-30,26
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe	2 500	2 500		0,00
Marge brute sur production (II)	17 104	25 610	- 8 506	-33,21
Taux de marge brute sur production	87,25 %	91,11 %		
Marge brute globale (I + II)	17 104	25 610	- 8 506	-33,21
Taux de marge brute globale	87,25 %	91,11 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	5 138	4 016	1 122	27,94
Valeur ajoutée produite	11 966	21 595	- 9 629	-44,59
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	61,04 %	76,82 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 544	1 442	1 102	76,42
- Salaires et traitements	8 000	8 417	- 417	-4,95
- Charges sociales	3 165	2 261	904	39,98
Excédent brut d'exploitation	-1 743	9 474	- 11 217	118,40
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-8,89 %	33,70 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	5 000		5 000	N/S
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	172	310	- 138	-44,52
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	5 000	5 000		0,00
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0			
- Autres charges de gestion courante		1	- 1	-100
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-1 915	4 163	- 6 078	146,00
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-9,77 %	14,81 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-1 915	4 163	- 6 078	146,00

	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Variation	%
Résultat courant / chiffre d'affaires	-9,77 %	14,81 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	-1 915	4 163	- 6 078	146,00
Résultat net / chiffre d'affaires	-9,77 %	14,81 %		

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 678,13 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 914,98 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de la vie prévue :

- Matériel de bureau & informatique : de 3 à 5 ans (L)

CREANCES & DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 999 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				2 399
Immobilisations corporelles	2 399			2 399
Immobilisations financières	1 600			1 600
TOTAL	3 999			3 999

Amortissements et provisions d'actif = 1 972 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				1 972
Immobilisations corporelles	1 800	172		1 972
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 800	172		1 972

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau et info	1 539	1 539	0	de 3 à 5 ans
Matériel & équipement	860	433	427	5 ans
TOTAL	2 399	1 972	427	

Etat des créances = 8 384 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	8 384	8 384	
TOTAL	8 384	8 384	

Provisions pour dépréciation = 5 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					5 000
Comptes de tiers	5 000				5 000
Comptes financiers					
TOTAL	5 000				5 000

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	20,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	20,00	10 000

Etat des dettes = 34 770 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	26 950	26 950		
Fournisseurs	718	718		
Dettes fiscales & sociales	4 273	4 273		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 830	2 830		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	34 770	34 770		

Charges à payer par postes du bilan = 1 233 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	538
Dettes fiscales & sociales	695
Autres dettes	
TOTAL	1 233

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 1 233 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Frs factures non parvenues(408100)</i>	538
TOTAL	538

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Ch a payer social(438600)</i>	695
TOTAL	695

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
KHEPRI FINANCE	2 000		80	800	800			18 814	-854	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Liasse 12 IS RN

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N°2050 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 129 BD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 42925956700023 Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				<u>31122011</u>		<u>31122010</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB		AC				
Frais de développement *	CX		CQ				
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
Fonds commercial (1)	AH		AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
Terrains	AN		AO				
Constructions	AP		AQ				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
Autres immobilisations corporelles	AT	2 399	AU 1 972	427	599		
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	1 600	CV	1 600	1 600		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)	BJ	3 999	BK 1 972	2 027	2 199		
Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 279	BY 5 000	1 279	10 999		
Autres créances (3)	BZ	294	CA	294	535		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités	CF	5 267	CG	5 267	8 733		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 811	CI	1 811			
TOTAL (III)	CJ	13 651	CK 5 000	8 651	20 267		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 650	IA 6 972	10 678	22 466		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N°2051 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000...)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(33 177)	(37 340)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 915)	4 163
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(24 092)	(22 177)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	26 950	20 481
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	718	2 912
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 273	4 830
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 830	16 421
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	34 770	44 644	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 678	22 466	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 770	44 644	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N°2052 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	19 604	FH		FI	19 604 28 110
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	19 604	FK		FL	19 604 28 110
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 604 28 110	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 638 6 516	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 544 1 442	
	Salaires et traitements*					FY	8 000 8 417	
	Charges sociales (10)					FZ	3 165 2 261	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	172 310	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 000 5 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	26 519 23 947	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 915) 4 163		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 915) 4 163		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 604	28 110	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	26 519	23 947	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 915)	4 163	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	3 165	2 261	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 3 165					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2012

(Ne pas repartir le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 399	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	2 399	LO	LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U	1 600	8V	8W
		Autres titres immobilisés			IP		IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU	IV	
TOTAL IV				LQ	1 600	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	3 999	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM	MN	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 399	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III				IY		NG	2 399
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	M7
		Autres participations			IO		OX	OY
		Autres titres immobilisés			II		2B	2C
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F	
TOTAL IV				I3		NJ	1 600	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	OL	
							3 999	
							OM	
							3 999	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2012
D.G.F.I.P N° 2054 bis

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 800	QM	172	QN		QO	1 972		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 800	QV	172	QW		QX	1 972		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 800	ØP	172	ØQ		ØR	1 972		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N°2056 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	T0				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	5 000	6U	5 000	6V	5 000	6W	5 000
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 000	TY	5 000	TZ	5 000	UA	5 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 000	UB	5 000	UC	5 000	UD	5 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	5 000	UF	5 000					
	UG		UH						
	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 980		5 980						
	Autres créances clients	UX	299		299						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	294		294					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	1 811		1 811						
	TOTAUX		VT	8 384	VU	8 384	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	718		718						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	695		695						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 578		3 578						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	26 950		26 950						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 830		2 830						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	34 770	VZ	34 770						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2012

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2012

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2011		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	
			de son conjoint						WB	
					moins part déductible*				WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *								WI	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS-SD)								XX	
Amendes et pénalités (nature :)								WJ		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme				— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
					— imposées aux taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				— Plus-values nettes à court terme				WN	
					— Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8		
								TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WS	1 915	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
					— imposées au taux de 0 %				WH	
					— imposées au taux de 19 %				WP	
					— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
					— imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		XF
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		I6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF				
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
						Zone franche Corse (art. 44 decies)		QT		
						Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z		XG
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI				XJ
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO
										1 915

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	32 116	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	32 116	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 915	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	34 031	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} b ^{is} Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} b ^{is} Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

ENTREPRISE DE TRANSPORT INSCRITE AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N°2058-C 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)														
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										0C	(37 340)		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										0D	4 163		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) {													
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										0E			
	TOTAL I										0F	(33 177)		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale										ZB			
	- Autres réserves										ZD			
	Dividendes										ZE			
	Autres répartitions										ZF	4 163		
	Report à nouveau										ZG	(37 340)		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II		ZH	(33 177)	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	2 500	2 500	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) et de copropriété										XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 650	1 785	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	2 488	2 231	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	7 638	6 516		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	2 544	1 442	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 544	1 442	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	5 484	3 922	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 159	641	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2011)*										0B			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)										YP			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL	
											Plus-values à 19% JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO	
											Plus-values à 19% JP		Imputations JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG										Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH		N° SIRET de la société mère JJ	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

AGREMENT DGFIP C5112.10003

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(sur formulaire n° 2037 - annexe au Code général des impôts)						
Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT				Néant ☒ *		
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT	A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
	Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
		sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
		sur 10 ans				
		sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1					
	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		sur 3 ans au titre de	N - 1			
			N - 2			
Sur 10 ans ou sur une durée		N - 1				
		N - 2				
différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>		N - 3				
		N - 4				
1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI)		N - 5				
(à préciser) au titre de :		N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D 2012

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N°2059-E 2012

3e EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012011 et clos le : 31122011		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1		OM
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2		OJ
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	
		OG
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31122011

N° SIRET 4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 129 BD PASTEUR

CODE POSTAL 94360 VILLE BRY SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique STROPIANO Prénom(s) Evelyne

Nom marital REVELLAT % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 15/02/1961 N° Département 38 Commune GRENOBLE Pays

Adresse : N° 129 Voie Boulevard PASTEUR

Code Postal 94360 Commune BRY SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique REVELLAT Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 28/12/1960 N° Département 91 Commune ORSAY Pays

Adresse : N° 129 Voie Boulevard PASTEUR

Code Postal 94360 Commune BRY SUR MARNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2012

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122011

N° SIRET

4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie)

129 BD PASTEUR

CODE POSTAL

94360

VILLE

BRY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SARL	Dénomination	KHEPRI FINANCE	N° SIREN (si société établie en France)	498837939	% de détention	80,00
Adresse :	N° 129	Voie	BD PASTEUR	Code Postal	94360	Commune	BRY SUR MARNE
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2012

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.11003 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065 (2012)	
Direction Générale des Finances Publiques		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le 01012011 et clos le 31122011		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐					
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE DE NOGENT SUR MARNE 1 RUE JEAN SOULES 94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :			
A IDENTIFICATION SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT 129 BD PASTEUR Identification du destinataire 94360 BRY SUR MARNE					
651 Insp., IFU		315393 N° dossier		4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 2 3 N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone:		B ACTIVITÉ Activités exercées (souligner l'activité principale) : CONSEIL EN GESTION PATRIMOINE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) 1 915	
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quinquies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> ☐		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐		Zone franche Corse ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
				Pôle de compétitivité ☐	
				Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i> ☐	
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).					
D IMPUTATIONS (cf. page 4)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)					
					Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.500 € HT)					
Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE. ☐					
Valeur ajoutée de référence		Chiffre d'affaires de référence			
Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE					
Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.					
Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr					
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : ACTUAL Expertise et Conseil 16 rue Dubrunfaut 75012 PARIS 01.69.63.91.30. - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA					
À BRY SUR MARNE, le 14052012 Signature et qualité du déclarant REVELLAT Evelyne Gérante					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2012)

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.11003

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065N° 2065 Ter
(2012)Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice
(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
31122011**H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME**figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION****RÉMUNÉRATIONS**Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés**, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)
plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19%plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins values à long terme
imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET